

M. Cousineau: Cela est aussi simple que cela!

M. Pinard: Alors ceci étant dit, que l'on me permette subsidiairement de relever quelques-uns des points qui ont été traités par le député de Yukon. Lorsqu'il compare avec les situations antérieures la présente situation, même si l'on refusait d'admettre que la question est hypothétique, même si l'on refusait d'admettre que la question est prématurée, même si l'on refusait d'admettre qu'il n'y a pas de budget, si l'on prend les arguments utilisés par mes collègues de l'opposition, il n'y a aucune comparaison possible avec les trois cas de jurisprudence ou les trois pseudo-précédents auxquels ils se sont référés.

● (1210)

Premièrement, il est établi qu'au Canada jamais un ministre des Finances du gouvernement canadien a démissionné à cause d'une fuite d'un budget. Tantôt on a cité hors contexte des mémoires de l'honorable Gordon, mais rien dans ce qui a été cité ne démontre, et la réalité et les documents officiels le prouvent également, rien ne démontre et ce n'est pas la réalité que M. Gordon a démissionné à cause d'une fuite d'un budget. C'est absolument faux! Ce que le député de Yukon a cité tantôt, c'est hors contexte, c'est interprété subjectivement, erronément et cela ne tient pas compte de la réalité. Tout le monde qui connaît la politique sait, et c'est au dossier, que l'honorable Walter Gordon a démissionné entre deux Budgets parce que des mesures contenues de son premier Budget ont été changées dans le cadre du débat sur ce premier Budget, des mesures à caractère nationaliste, et qu'ayant été forcé de changer la substance même de son Budget, il a présenté sa démission au premier ministre de l'époque, mais rien au dossier n'indique, et c'est là la réalité, que le ministre des Finances de l'époque ait démissionné à cause d'une prétendue fuite d'un budget quelconque.

Alors cela est une réalité, et le précédent ne s'applique tout simplement pas à la présente cause.

A l'exception de ce cas-là qui ne s'applique pas, ce n'est jamais arrivé au Canada qu'un ministre des Finances ait été obligé de démissionner du gouvernement canadien à cause d'une fuite d'un budget. Les deux seuls précédents auxquels l'opposition se réfère sont des précédents au Royaume-Uni; le premier étant survenu en 1936 ou à peu près, et le deuxième étant survenu en 1947, c'est le cas Dalton sur lequel le député de Yukon a choisi de baser sa cause. Cependant, dans ces deux cas, madame le Président, ce qui distingue ces précédents anglais britanniques de la situation actuelle, c'est que premièrement, il y avait eu un budget. Cela, c'était bien important, l'élément essentiel était là. Il y a eu un budget avant que les deux ministres démissionnent. Ce qui n'est pas la situation ici. Dans les deux cas en 1936 et en 1947, les ministres ont démissionné après la présentation d'un budget parce qu'effectivement, il y avait eu une fuite de quelque chose. Ici, il n'y a pas de fuite de rien. Il n'y a pas de budget. Deuxièmement, la fuite portait dans les deux cas en cause sur des mesures fiscales, ce qui n'est pas la situation ici parce que les photographies alléguées par le député de Yukon portent strictement sur des chiffres qui ont trait au déficit, dont on a parlé sur le parquet de la Chambre, au cours des derniers jours, et la population canadienne sait qu'il sera élevé. Donc, cela ne prend personne par surprise. Mais certainement, la distinction entre les deux cas britanniques et la présente situation, c'est que des mesures

Privilège—M. Nielsen

fiscales avaient fait l'objet d'une fuite d'un budget qui existait avant que les ministres ne démissionnent en 1936 et en 1947. Donc, ce n'est pas la situation ici. Il n'y a aucune mesure fiscale qu'on allègue avoir été divulguée, émanant d'un document quelconque.

Il n'y a pas d'information privilégiée non plus, madame le Président, dans le présent cas. Et au surplus, le ministre des Finances (M. Lalonde), contrairement à M. Dalton et contrairement à l'autre ministre en 1936, n'a pas lui-même parlé à quelqu'un pour lui dire: Dans mon Budget, je propose telle mesure. Je pense qu'il est inacceptable que des députés se permettent, étant donné les circonstances qui sont connues, de dire que le ministre des Finances du Canada, intentionnellement, de façon délibérée, s'est organisé pour permettre à un journaliste de photographier une ou deux pages d'un document qui pourrait être son Budget. Je pense que l'indiscrétion d'une caméra ne justifie pas, en l'occurrence, à ce moment-ci, avant même qu'il y ait un budget, qu'on demande et qu'on obtienne la tête du ministre des Finances, et qu'on l'empêche de créer les emplois dont le Canada a besoin ce soir alors que l'opposition, tout ce qu'elle fait aujourd'hui, c'est de se livrer à une autre tactique, à une autre stratégie d'obstruction systématique, d'abord parce que selon l'Ordre du jour, c'est un projet de loi auquel ces gens se sont toujours opposés lequel comporte des fonds pour les Olympiques de Calgary, mais l'occasion est belle pour eux de tuer le temps et d'essayer de bâtir un écran de fumée pour détourner l'attention. Mais le public n'est pas dupe, madame le Président. Le public n'est pas dupe. C'est beau de toujours s'opposer à la forme, mais quand vient le temps de la substance, on sait de quel bois se chauffe l'opposition, et cela ne peut tout simplement pas marcher dans le contexte actuel, alors qu'un budget n'existe pas encore, qu'il doit être présenté ce soir à 20 heures, tout le monde sait qu'il créera des emplois, et si l'opposition se montrait aussi irresponsable que de demander la tête du ministre des Finances à cause de l'indiscrétion d'une caméra, à l'insu du ministre, sur une mesure qui n'est pas une mesure fiscale, avant même qu'un budget ne soit finalisé, je dis que c'est de l'irresponsabilité totale, que c'est de la petite politique, et que c'est une perte de temps à laquelle ces gens exposent à nouveau le Parlement à ce moment-ci.

Alors, madame le Président, je vous ai dit que subsidiairement, parce que l'argument principal, c'est qu'il n'y a pas de budget, qu'il vous manque un élément essentiel, qu'il n'y a rien de ce qui est arrivé de toute façon jusqu'à maintenant qui a entravé la liberté d'expression et de parole des députés, il n'y a absolument rien qui *prima facie* vous permette de conclure qu'il y a une question de privilège, mais subsidiairement, je viens de vous démontrer que même si on admettait qu'il y avait un budget, le cas diffère des deux seuls précédents qui pourraient un peu se rapprocher de la situation, mais qui sont totalement différents parce que dans ces cas-là, les démissions ont eu lieu après la présentation du Budget, donc un élément essentiel était dans le tableau. Il y avait eu budget et on pouvait conclure que ce que le ministre avait dit... On pouvait le prendre et le comparer avec ce qui était dans un budget, ce qu'on ne peut pas faire ici. Deuxièmement, les ministres ont démissionné après la présentation du Budget, ils ont dévoilé les mesures fiscales eux-mêmes, verbalement, à quelqu'un, et cela